



Modifications du DTU 65.14 : Plancher chauffant et/ou rafraîchissant hydraulique

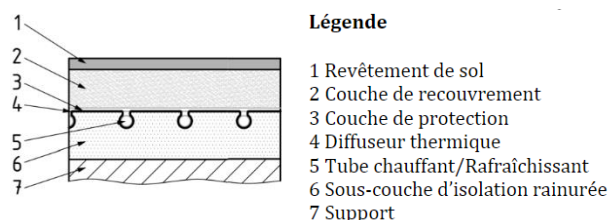
Le NF DTU 65.14 de juillet 2006 qui comprenait 3 parties, a été scindé en **4 parties** :

- **P1-1-1** : cahier des clauses techniques - Dalles désolidarisées isolées
- **P1-1-2** : cahier des clauses techniques - Autres dalles que les dalles désolidarisées isolées
- **P1-2** : critères généraux de choix des matériaux
- **P2** : cahier des clauses administratives spéciales types

Les principales modifications

- Réalisation d'un nouveau plancher de type B
- Utilisation de canalisations multicouches à âme métallique
- Mise en place par le chauffagiste d'une étiquette informative à proximité immédiate du collecteur, de telle façon qu'elle soit visible lors des travaux de revêtements de sol.

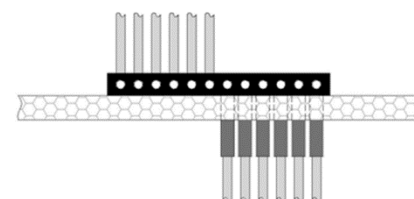
Planchers de type B



- Rajout au DTU 65.14 du mode plancher chauffant réversible :

- Température de consigne au thermostat ne pouvant être réglée en dessous de 26°C.
- Obligation d'isoler les circuits des pièces humides.
- Limitation à 6 circuits de départs dans la même direction sur la même collecteur.

Ensemble répartiteurs



Source : **BATIPEDIA**